

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 08 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 01/12/2020

2020 - 039

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 11

votants : 15

L'an deux mil vingt, le huit du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS,

Absents excusés : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, D. CAPY donne procuration à G. MARTIN, M. DEVANNEAUX donne procuration à S. THOMAS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : V. LEROY

DELIBERATION N°39 : MOTION RELATIVE A LA LIAISON FERRIVIAIRE ROISSY-PICARDIE

Le Maire présente l'assemblée, suite à la demande de Madame la Présidente-Maire et sur instruction de Monsieur Richard GULZINSKI, la motion prise par la ville de Noyon relative à la liaison ferroviaire Roissy-Picardie : desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Il souligne que les enjeux sont importants pour le territoire Noyonnais.

La motion est la suivante :

« Réuni en séance le 3 septembre 2020, le conseil municipal de Noyon, à l'unanimité, demande au conseil régional des hauts-de-France :

- D'intégrer dans les études du barreau Roissy-Picardie un schéma de desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle
- De dimensionner les études de gabarit de la ligne SNCF dans la perspective d'une desserte renforcée
- De lancer une étude socio-économique qui valide une desserte directe nouvelle entre Roissy en moins d'une heure. »

Le Conseil Municipal, entendu la lecture de la motion prise par la ville de Noyon et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité par 15 voix pour, les termes de la motion ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 08 décembre 2020.

Le Maire



Patrick LEFEBVRE